

Ch/Th etc. -
TERRITOIRE DE BUKAVU
CENTRE EXTRA-COUTUMIER
JURIDICTIONS INDIGENES.-
+++++

Bukavu, le 15.6.55.-

C.C. Mr l'A. de T. à Astrida



OBJET.
N° 1464/APP.64/C
du 5.7.1954 MUNGWENA
Joseph c/ ELOKO Donat.-

24.6.55
24/54/Jud.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

KAYANZA-

(Rianda-Urundi)

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

*à l'ami
ou à l'épouse ?*

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que depuis le 5.7.1954 le nommé ELOKO Donat - père Nyapala Paul - mère Bayonge - village Mongo - Territoire Ingende - District Lisala - mécanicien O.P. A. C. Bukavu, actuellement en service commandé à OCIRU Kayanza (Rianda Urundi) reste redevable d'une somme de 300,-FRS en exécution de notre jugement N°64/C du 5.7.54.-

Les délais qui lui furent accordés pour le paiement de cette somme sont expirés.-

Nous vous envoyons une réquisition d'emprisonnement de 15 jours de C.P.C. que nous vous prions de bien vouloir faire exécuter au cas où il ne payerait pas la somme due (300,-FRS)

Nous vous en remercions.-

Vu
L'A. T. A. Prl.
DES JURIDICTIONS INDIGENES.-
J. S. SIMON, -

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE CENTRE,-
AISSI Pierre, -

[Signature]
Chef de Centre Adjoint.-